



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mme Marie-Antoinette Cuénoud, propriétaire de la parcelle No 1906, à la Route de la Gare 13, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un thuya.

L'arbre est mal positionné et présente un léger dépérissement.

A titre compensatoire, la propriétaire propose la plantation d'un cornus mas.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 8 septembre 2026/ig

La Municipalité